

**Question avec demande de réponse écrite E-002954/2019  
à la Commission**  
Article 138 du règlement  
**Joëlle Mélin (ID)**

Objet: La prise en compte des terres rares en Europe

Les terres rares sont omniprésentes dans les objets technologiques d'aujourd'hui. Or, le montant des importations de l'Union européenne révèle un taux de dépendance de 100 % d'après une communication de la Commission européenne du 13 septembre 2017.

Cette rareté pose problème car elle concentre la fourniture par un seul État, particulièrement la Chine, qui peut en faire une arme géopolitique, alors même que l'usage de ces terres est en croissance constante dans les industries technologiques sans que des matériaux de substitution n'aient été découverts pour nombre d'entre elles.

Compte tenu des faibles gisements connus en Europe, le recyclage des terres rares apparaît comme un premier pas permettant de limiter la dépendance économique de l'Union européenne en la matière. Or, selon un rapport publié en 2018, l'Union n'a dépensé que 39 millions d'euros dans la recherche et le développement concernant le recyclage des terres rares ces dix dernières années, ce sans qu'aucune usine de recyclage industriel n'ait cependant vu le jour.

Nous souhaitons donc savoir si la Commission européenne entend se saisir de la problématique des terres rares afin d'accélérer les mesures destinées à soutenir les activités de recyclage de ces terres.